



L'ASSISTANT RÉALISATEUR/BLOC 1

ORGANISER ET PLANIFIER UN TOURNAGE
(LONG-MÉTRAGE, SÉRIE, UNITAIRE)

MARSEILLE

Formations 2025

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ADRESSE DE FORMATION

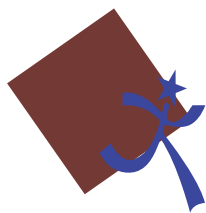
L'EPOPEE VILLAGE

6 rue Berthelot
13014 MARSEILLE

ADRESSE D'INFORMATION

CEFPF

19 rue de la Justice
75020 PARIS



SOMMAIRE GÉNÉRAL

ACTION DE FORMATION 2025

Le CEFPPF en quelques mots	PAGES 4-5
Nos engagements	PAGES 6-11
L'action de formation	PAGES 12-13
Descriptif des activités	PAGES 14-17
Public concerné et objectifs	PAGES 18-22
Modalités de mise en œuvre	PAGES 23-24
Programme détaillé	PAGES 25-28
Conditions générales de vente	PAGE 29



LE CEFPPF

33 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

Certification QUALIOPF

Le CEFPPF est certifié QUALIOPF depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

DES FORMATIONS DISPENSÉES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Le CEFPPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC

michael-l@cefpf.com

01 40 30 22 25



ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'ÉVEIL ÉCOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Ile de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

La référente harcèlement du CEFPPF est à votre disposition pour signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-d@cefppf.com
01 40 30 22 25



NOS ENGAGEMENTS

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPPF continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.



CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPP, au moins un mois avant le début de la formation choisie



COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPP de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaître-les-dispositifs-et-les-modalités-d'accès-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-compétences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités

(OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)



UNE VOIE D'ACCÈS DURABLE AU SECTEUR AUDIOVISUEL POUR UNE RECONVERSION RÉUSSIE

La formation « ASSISTANT DE REALISATION » un parcours diplômant

S'orienter vers les métiers de l'audiovisuel relève d'un choix stratégique offrant les atouts d'une reconversion professionnelle durable.

Le CEFPPF propose deux parcours diplômants reconnus par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Cette commission dépend de l'Éducation Nationale et habilite les organismes à délivrer des titres reconnus par l'Etat :

« **Assistant de réalisation** » niveau 5 (EU) code NSF 323p

La formation « Assistant de réalisation » une voie d'accès au secteur audiovisuel pour une reconversion réussie

- o Nous vous accompagnons dans votre reconversion
- o Nous vous garantissons un accompagnement personnalisé
- o Nous vous assurons un enseignement avec des formateurs en activité

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

01 40 30 22 35

*Notre équipe est à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 19h*

L'ASSISTANT RÉALISATEUR

ORGANISER ET PLANIFIER UN TOURNAGE
(LONG-MÉTRAGE, SÉRIE, UNITAIRE)



POSITIONNEMENT ET EVOLUTION

Pour le tournage de fiction ou de programme audiovisuel, les textes conventionnels distinguent trois niveaux dans les deux filières complémentaires de la mise en scène :

1. auxiliaire de réalisation/ troisième assistant
2. deuxième assistant
3. premier assistant.

Le deuxième assistant aide le premier dans ses tâches administratives (dépouillement, plan de travail, feuille de service) ainsi que pour les repérages et la gestion du plateau (diffusion des informations auprès des techniciens).

Le troisième lui simplifie son travail pratique (gestion des loges, préparation des invités, encadrement de la figuration).

Évolutions possibles du premier assistant

Les assistants réalisateurs peuvent devenir directeurs de production, producteurs, scénaristes, réalisateurs ou diversifier leur travail sur différents types de production. Historiquement, nombre de réalisateurs européens sont passés par la fonction d'assistant

Validation des compétences

Dans le cadre de l'obtention du titre "Assistant de Réalisation" inscrit au RNCP, il est possible de compléter cette formation par d'autres blocs de compétences.

Bloc 2 : Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 3 : Préparer les décors (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 4 : Préparer la phase logistique et technique d'un tournage (long-métrage, série, unitaire)

UNE FORMATION MODULAIRE CERTIFIANTE

Définition d'un bloc de compétence

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fait référence à la notion de blocs de compétences dans les diplômes professionnels et à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des salariés est corrélé au développement de leur employabilité.

Les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises ont besoin de repères simples, élaborés collectivement, attestant de la réalité des compétences acquises. Les certifications professionnelles sont à cet effet des repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences (ANI 2013).

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée des titres inscrits au Registre National de la Certification Professionnelle (Assistant de production / Assistant de Réalisation).

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (mentions/titres), les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Modulariser les diplômes inscrits au RNCP par la démarche blocs de compétences.

La modularisation d'un diplôme est possible dès lorsque celle-ci s'appuie sur la définition des blocs de compétences et leurs modalités de repérage au sein du diplôme inscrit au RNCP précisés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

“Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).”

La modularisation des diplômes nécessite de raisonner dans une logique de compétences professionnelles lisibles, tout en prenant en compte les contraintes des entreprises et des salariés en matière d'accessibilité et de financement de la formation.

Prise en charge

À l'initiative du salarié seul ou avec l'accord de son entreprise, le compte personnel de formation (CPF), permet à tout salarié de bénéficier d'une action de formation sur son temps de travail (avec accord de l'entreprise) ou hors de son temps de travail (CPF Salarié seul).

Le CPF a pour objectif d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser son parcours professionnel.

PUBLIC ET OBJECTIFS

PUBLIC CONCERNÉ :

Régisseurs, 3èmes et 2èmes assistants réalisateur, assistants de production et collaborateurs d'entreprises souhaitant comprendre les enjeux de la mise en scène par le biais de l'assistanat à la réalisation.

Les stagiaires peuvent toutefois avoir des niveaux scolaires initiaux variables. Le succès de leur démarche est essentiellement le fruit d'une capacité d'adaptation et de polyvalence, que viennent compléter des connaissances théoriques liées aux enjeux du secteur et à l'acquisition d'une technicité spécifique dispensée en cours de formation.

PRÉ-REQUIS DES CANDIDATS

o Pour les personnels en reconversion (formation continue)

- niveau au moins équivalent au Brevet Professionnel, au Brevet de Technicien, au Baccalauréat Professionnel ou Technologique (niveau IV)

ou

- expérience professionnelle d'au moins trois ans, évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPF.

SELECTION DES CANDIDATS

o Pour l'ensemble des candidats, un dossier de pré-sélection doit être complété en vue de l'entretien de sélection

La sélection des candidats a lieu sur la base d'un entretien permettant d'examiner ses pré-requis et d'un dossier de pré-sélection (évaluation du projet professionnel, CV, etc).

A l'occasion de cet entretien sont particulièrement évalués les points suivants :

- le niveau de connaissance général du secteur audiovisuel,
- la motivation et la cohérence du projet professionnel,
- la nature de l'expérience et des diplômes ou titres antérieurs,
- les possibilités d'application des compétences antérieures au secteur audiovisuel,
- la capacité à s'insérer efficacement dans le secteur (sens de l'initiative et de l'organisation, aptitude à la polyvalence...)

OBJECTIF PRINCIPAL :

Conçue dans un souci de polyvalence et de réalisme, cette formation s'attache exclusivement aux fonctions du premier et du second assistants. A l'issue de ce programme, les stagiaires auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à l'organisation d'un tournage. Selon l'expérience antérieure du stagiaire, elle peut permettre d'aboutir, dès l'issue de la formation, à une insertion en tant que premier assistant.

METHODE PEDAGOGIQUE :

- Exposés théoriques et Master Class
- Cas pratiques et exercices de simulation à partir d'un scénario de long-métrage



ACTIVITES - METHODES D'EVALUATION - COMPETENCES

● Bloc d'activités 1 : Organiser un tournage (long-métrage, série, unitaire)

A1.1. Etude des conditions de faisabilité d'un projet

- Lecture analytique du scénario dans la perspective de l'organisation du tournage,
- Contribution à l'étude approfondie l'organisation du projet en tenant compte des contraintes de production,
- Estimation globale du temps de tournage du long métrage/série/unitaire.

A1.2. Dépouillement général du scénario

- Réalisation d'un tableau de la continuité du scénario,
- Identification, à partir du scénario, des éléments visuels et sonores nécessaires au tournage,
- Définition des moyens matériels et humains,
- Evaluation de la difficulté de la réalisation de chaque séquence,
- Prévision des moyens techniques nécessaires, y compris les effets spéciaux,
- Affinage des listes des besoins de chaque équipe en questionnant le réalisateur sur ses souhaits de mise en scène et les solutions techniques proposées par chaque département, en tenant compte des contraintes budgétaires
- Organisation de réunions avec les différents chefs de postes et le réalisateur.

A1.3. Établissement du plan de travail

- Prévision des séquences à tourner quotidiennement à partir d'un logiciel de planification spécifique à l'assistantat à la réalisation,
- Prévision des complexités de tournage (cascades, plans difficiles à tourner, organisation des comédiens...),
- Proposition de solutions pour raccorder des plans dans l'espace dans des lieux de tournage différents (effets spéciaux, construction de décors),
- Répartition des séquences par journée de tournage en veillant à anticiper les différents contre-temps (météo, imprévu...),
- Organisation des conditions de travail favorables en accord avec la convention collective concernée (cinéma ou audiovisuel),
- Identification des potentielles difficultés de tournage,

A1.4. Gestion du plateau de tournage (technique et artistique),

- Contrôle du respect du plan de travail et de l'opérationnalité du tournage,
- Superviser les éléments nécessaires au tournage (décors, costumes, véhicules de jeu, cascades...),
- Organisation et synchronisation des différentes équipes techniques,
- Préparation des acteurs principaux en les faisant répéter,
- Direction de la figuration,
- Reporting quotidien au réalisateur de ce qui a été tourné en tenant compte du plan de travail,
- Coordination entre le réalisateur et les chefs de poste,
- Rédaction de la feuille de service,

● Modalités d'évaluation du BLOC 1 :

Mise en situation professionnelle reconstituée

Les candidats doivent, à partir d'un scénario d'un film de 20 minutes, établir les documents suivants :

- Synopsis du scénario,
- Continuité du scénario,
- Dépouillement Général,
- Listes techniques,
- Plan de travail,
- Feuille de service des deux premiers jours du tournage.

Les candidats doivent justifier à l'oral la pertinence de leur choix

Lieu : centre de formation

Modalités : 2 jours de préparation individuelle

(en centre) à partir d'un scénario de court métrage puis 40 minutes de soutenance orale individuelle

Test écrit :

Les candidats doivent répondre à différentes questions par écrit sur l'organisation d'un long métrage/ série/ documentaire.

Lieu : Centre de formation

Modalités : 1 heure de questions rédigées

les candidats présentent leur projet à l'oral face à un jury composé de professionnels en activité
La validation du bloc se matérialise par la remise d'un certificat.

● Compétences attestées à l'issue du bloc 1 :

C1.1. Effectuer une lecture minutieuse du scénario afin de se représenter le projet artistique du réalisateur, confronter ses observations sur la cohérence de l'histoire, l'évolution des personnages et mener plusieurs entretiens avec le réalisateur pour comprendre son univers et estimer de façon globale le temps de tournage du long-métrage/série/unitaire.

C1.2. Faire valoir le point de vue du réalisateur auprès de la production et proposer des compromis entre les exigences artistiques et les contraintes de production après avoir évalué les moyens nécessaires du tournage (nombre de décors, nombre de rôles, cascades...) et les difficultés éventuelles du tournage en fonction du budget annoncé par la production.

C1.3. Redécouper le scénario en séquences (ou sous-séquences) en tenant compte des changements de lieux, d'actions et de temps et identifier pour chaque séquence le lieu, les personnages, l'action en précisant sur le tableau (pour chaque séquence), le temps de tournage et le pré-minutage effectué par le scripte.

C1.4. Définir les moyens matériels et humains nécessaires au tournage de chaque séquence du film (dépouillement général) et effectuer des listes des besoins spécifiques à chaque équipe, qui devront être validés par les lieux de tournage différents (effets spéciaux, construction de décors), en tenant compte des contraintes budgétaires.

PETITS CONSEILS POUR REUSSIR A S'INSERER A L'ISSUE DE LA FORMATION

1er Assistant réalisateur sur un court-métrage

Bien que le court-métrage soit souvent mal (ou pas) rémunéré, il est une voie envisageable pour évoluer vers le poste de premier assistant. En effet, en tant qu'auxiliaire à la mise en scène (troisième assistant), on est recruté par le deuxième assistant, qui lorsqu'il évolue en tant que premier assistant permet à son troisième d'évoluer en tant que second assistant. Mais sur qui s'appuyer pour devenir premier assistant ?

Avoir un CV parallèle en tant que premier assistant sur des court-métrages peut alors convaincre un producteur de recruter un jeune premier assistant sur un film à petit budget.

En outre le court-métrage est le moyen de rencontrer des jeunes réalisateurs et de se créer un réseau professionnel qui passera au long-métrage, un jour ou l'autre. Mais attention, les courts-métrages auto produits par les réalisateurs sont à éviter d'un point de vue légal mais aussi sécuritaire.

(N'hésitez pas à contacter la FEMIS ou les FILMS DU GREC)

Un CV percutant

Le CV doit être mis à jour régulièrement et s'adapter au tournage sur lequel on postule

EX : indiquer sur son CV qu'on a la BAFA pour postuler sur un tournage avec des enfants.

En ce qui concerne les langues vivantes, n'hésitez à introduire dans votre CV un flash code qui renverra sur une vidéo de vous parlant la langue.

Faire partie d'une association

Avant de solliciter l'AFAR, d'autres associations tout aussi efficaces peuvent permettre de rencontrer d'autres professionnels (Contatez l'ARA ou groupes de discussions sur Facebook)

Lire la presse professionnelle (Ecran Total, Le Film Français)

Vous pouvez venir au CEFPP pour consulter les revues et en faire des copies gratuites.

Les activités du second assistant réalisateur

Cette fiche reprend et regroupe de façon synthétique les activités décrites dans l'étude qui sont confiées au second assistant. Celui-ci assiste le premier assistant, plus particulièrement dans ses fonctions de repérage des décors, de planification du tournage et de gestion de l'équipe technique et artistique. Le premier assistant lui confie principalement des activités de vérification du plan de travail, d'information et d'accueil de l'équipe technique et artistique. Le 3ème assistant de réalisation est responsable du bon déroulement de la préparation des comédiens et de la figuration.

Il collabore à la planification du tournage :

- Vérifie le plan de travail.
- Edite et procède aux éventuels changements sur le plan de travail.
- Rédige la feuille de service.
- Organise et vérifie le planning selon le conducteur (émissions tv).

Il peut collaborer aux repérages des décors.

Il collabore à la gestion de l'équipe technique et artistique :

Il assiste le premier assistant dans la préparation des réunions et convocations :

- Organise les réunions
- Recueille les informations auprès des chefs de poste
- Organise les répétitions, les séances d'habillage
- Convoque les comédiens et les cascadeurs avant le tournage d'une scène.

Il accueille, informe et prépare les techniciens et les artistes, les figurants, les invités :

- Accueille les techniciens ponctuels (grue, steadycam, superviseur des effets spéciaux numériques,...)
- Relais les informations vers les personnes qui arrivent sur le film au fur et à mesure du tournage.
- Accueille les comédiens, les figurants
- Préviens les maquilleurs en cas de retard des comédiens. Pour les émissions de télévision
- Reçoit les invités et les animateurs
- Organise la préparation des animateurs et des invités.
- Accompagne les invités au maquillage, à la coiffure.
- Donne aux invités le signal d'entrée sur le plateau

Il contrôle et vérifie les présences des comédiens, techniciens et du matériel

- S'assure de la présence des comédiens.
- Vérifie que tous les chefs de poste sont en place sur le plateau.
- Vérifie toutes les positions des caméras avec le cadreur.
- Vérifie décor et accessoires.
- Vérifie en coulisses que les invités sont bien maquillés, coiffés, équipés en matériel son (émissions),...

Il collabore à la direction de la figuration

Il collabore au découpage du décor par le premier assistant en zones et répartition de chaque zone vers les seconds assistants, (certains s'occupent des voitures, d'autres du personnel, de la figuration, etc.)



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	245 heures, soit 35 jours ou encore 7 semaines
Durée hebdomadaire :	36 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 (1/2 journée de libre par semaine)
Lieu de formation & contact :	CEFPF - Epopée Campus 6 rue Berthelot, 13014 Marseille
Contact :	01 40 30 22 35
Date de la session :	Du 27/01/2025 au 14/03/2025
PRIX :	7 500 € HT



FORMATEURS

Responsables pédagogiques :

Michaël LEBLANC, Directeur au CEFPF
Naim ZRIOUEL, Directeur de l'Epopée Village

Les Formateurs référents et les intervenants sont tous des Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :

Alternance de formation théorique et d'exercices pratiques (Travaux Dirigés, une simulation professionnelle à partir d'un scénario de long métrage).

Nombre de stagiaires par poste de travail : 1 ordinateur Mac par personne (logiciels Pack Office et MMS)

Modalités d'évaluation :

Evaluation hebdomadaire au moyen de questionnaires remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique.

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

En fin de formation :

A l'issue de chaque bloc de compétence, les stagiaires préparent un dossier pendant 2 jours qu'ils présentent pendant 40 min face à un jury composé de professionnels en activité.

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Ce Bloc inscrit au RNCP sous le numéro RNCP34719 et intitulé "Organiser et planifier un tournage" est une certification susceptible d'être délivrée en totalité ou partiellement dans le cadre d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Le Titre d'Assistant de Réalisation dont il est un module peut également être obtenu par le biais de la VAE, ainsi que chacun des trois autres Blocs de Compétence qui le constituent.

Bloc 2 : Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 3 : Préparer les décors (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 4 : Préparer la phase logistique et technique d'un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Le candidat à la VAE devra présenter un dossier administratif composé de :

- CV du participant,
- document détaillant les missions du poste actuel dans le cadre du parcours,
- attestation de l'employeur sur la fonction occupée (ainsi que les précédentes) afin de justifier de l'expérience acquise.

Vous pouvez recevoir une brochure d'information sur la validation des acquis de l'expérience sur simple demande, ou consulter la fiche VAE disponible sur le site cefpf.com.

CERTIFICAT ET INSERTION

Le bloc de compétences "*Organiser et planifier un tournage*" est inscrit au RNCP.

Depuis 2008,

171 personnes ont suivi la formation Assistant Réalisateur

90% des personnes qui ont suivi la formation, ont obtenu le certificat «Assistant réalisateur»

PASSERELLE D'ENTREE ET POURSUITE DE PARCOURS À L'ISSUE DE CETTE FORMATION

Le titre Assistant de réalisation de niveau 5 permet d'accéder à un titre de niveau 6.

Le bloc 1 « organiser et planifier un tournage » est un module visant à accéder au bloc «Assistant de réalisation» de niveau 5. Ce dernier permet d'accéder à un titre de niveau 6.

En fonction de votre projet, si vous souhaitez rejoindre la formation après une expérience ou un cursus transférable, ou poursuivre votre parcours de formation à l'issue, nous vous proposons de prendre contact avec le responsable pédagogique afin de bénéficier de conseils adaptés à votre profil et vos compétences.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ SEMAINE 1 :

**LE RÔLE DE L'ASSISTANT RÉALISATEUR
ET SES TECHNIQUES
CAS PRATIQUES À PARTIR D'UN SCÉNARIO
DE LONG MÉTRAGE
(RÉPARTITION PAR GROUPE POUR LES JOURS 3, 4 ET 5)**

■ 1^{re} journée :

Le recrutement de l'assistant à la réalisation
L'importance et les responsabilités d'un assistant réalisateur.
Les qualités et compétences requises
Le travail avec le réalisateur, les choix de réalisation
Cas pratique : lecture du scénario,
les bonnes questions à poser

■ 2^e journée :

La prise en compte des impératifs de production (économiques et sociaux)
Le travail avec le régisseur général et le directeur de production
L'animation d'une équipe sur le tournage et analyse des différents types de tournage
Le travail avec les principaux chefs de postes,
Le recrutement d'une équipe de réalisation (2^e et 3^e assistant)
Présentation de l'ensemble des documents fournis par l'assistant en préparation

■ 3^e journée :

Le réalisateur :
Savoir lire un découpage technique, comprendre un story-board
Cas pratique : évaluation du temps de tournage d'une scène.
Le chef opérateur :
Temps de préparation, d'installation technique et de tournage (voiture travelling, avion, train...)

■ 4^e journée :

Premier dépouillement général (1)
Cas pratique : dépouillement d'une scène du long métrage
La scripte :
Cas pratique : minutage d'une séquence
Cas pratique : continuité des 5 premières séquences.

■ 5^e journée :

Présentation du logiciel MMS (Movie Magic Scheduling)
Présentation des moyens techniques utiles à l'assistant à la réalisation
(Google Agenda, Google map, Google Group)

Cas pratique :

- dépouillement des 5 premières séquences du film
- répartition par groupes de 2 de l'ensemble du dépouillement général du film

■ SEMAINE 2 :

**RÉALISATION DU PREMIER DÉPOUILLEMENT GÉNÉRAL,
REPÉRAGES, CASTING
CAS PRATIQUES À PARTIR D'UN SCÉNARIO
DE LONG MÉTRAGE
(RÉPARTITION PAR GROUPE)**

■ 1^{re} journée :

Cas pratique : premier dépouillement (2)

■ 2^e journée :

Cas pratique : premier dépouillement (3)
Cas pratique : finalisation des différentes listes (décor, costumes, accessoires, SFX, répétitions)

■ 3^e journée :

Présentation du casting Rôles et Acteurs de complément
Etablissement des listes figuration par séquences et par jour de tournage
Le rôle de chacun sur le plateau
Le directeur de casting et le chef de file
Cas pratique : recherche de la figuration sur plusieurs séquences (méthodologie et mise en œuvre)

■ 4^e journée :

Les options concernant la répartition des lieux de tournage
Organisation des repérages
Les demandes de l'assistant réalisateur

Le repéreur :

Cas pratique : recherche d'un décor du film étudié

Le régisseur général :

Premières démarches en vue des autorisations de tournage (Mairie, Préfecture de police, sociétés d'autoroutes, passages de douane...).

■ 5^e journée :

Le chef décorateur :

Organisation de son équipe et du travail de préparation
Son Implication dans sa relation avec l'assistant à la réalisation

- La gestion des décors et des contrats de mise à disposition
- Les différents types de contrats et les clauses contractuelles indispensables.
- Les contrats pour les lieux annexes et les véhicules jeux

CAS PRATIQUE : Etablissement d'une feuille de service à partir du plan de travail d'un long métrage

■ SEMAINE 3 :

**LISTES, CASTING ET PLAN DE TRAVAIL
CAS PRATIQUES (RÉPARTITION PAR GROUPE)**

■ 1^{re} journée :

Présentation des listes accessoires, costumes, cascades, effets spéciaux, répétitions...

■ 2^e journée :

La costumière :

En préparation : les essais HMC.

En tournage : les raccords sur le plateau

L'accessoiriste :

En préparation : présentation des accessoires.

En tournage, les raccords, la disponibilité face aux demandes de dernière minute.

■ 3^e journée :

Cas pratique : finalisation du dépouillement général après interventions des différents techniciens : décors, costumes, accessoires, SFX,

■ 4^e journée :**Présentation du plan de travail**

Les différents outils d'aide à l'établissement d'un plan de travail

Cas pratique sur les 5 premières séquences

■ 5^e journée :**Présentation du plan de travail sur MMS****■ SEMAINE 4 :****PLAN DE TRAVAIL GRILLE ET LOGICIEL MMS****CAS PRATIQUES (RÉPARTITION PAR GROUPE)****■ 1^{re} journée :**

Cas pratique : établissement du plan de travail

■ 2^e journée :

Cas pratique : report du plan de travail sur grille Excel

■ 3^e journée :

Cas pratique : plan de travail définitif

■ 4^e journée :

Cas pratique : les différents calendriers, les « red flag », les « banniers »

■ 5^e journée :

Cas pratique : regroupement et vérification des documents MMS
report du plan de travail MMS sur grille Excel.

■ SEMAINE 5 :**LE TOURNAGE (1)****CAS PRATIQUES (RÉPARTITION PAR GROUPE)****■ 1^{re} journée :****Présentation de la feuille de service**

Cas pratique : rédaction des feuilles de service des 5 premiers jours de tournage selon le plan de travail grille établi précédemment

■ 2^e journée :**Le directeur de production :**

Le représentant légal du producteur, garant du respect des règles du travail, les conventions collectives, les tarifs, règles d'hygiène et de sécurité

La problématique du stagiaire sous convention (en préparation

et sur le tournage)

Présentation par les stagiaires du plan de travail et des feuilles de service

■ 3^e journée :**La transition entre préparation et tournage**

Finalisation et distribution des documents

Le 2^e Assistant de Réalisation :

Les responsabilités des 2^e et 3^e assistants à la réalisation

■ 4^e journée :**Visite chez un loueur de matériel**

Le 1^{er} assistant réalisateur spécialisé aux tournages étrangers en France

■ 5^e journée :**Le réalisateur :**

Sa relation avec l'assistant à la réalisation en préparation et sur le tournage.

■ SEMAINE 6 :**LE TOURNAGE (2)****RENCONTRE AVEC LES PRINCIPAUX TECHNICIENS DU FILM****■ 1^{re} journée :****Répartition géographique et répartition des tâches sur un tournage des divers techniciens et ouvriers****■ 2^e journée :****La scripte :**

Cas pratique : problématique de la continuité et des raccords sur le plateau

L'Ingénieur du Son :

Cas pratique : le matériel et la technique

La mise en œuvre sur le plateau et la collaboration entre l'ingénieur du son et les assistants à la réalisation

■ 3^e journée :**Le chef opérateur :**

les problématiques du tournage : l'élaboration de la lumière et du cadre

Le régisseur général :

les problématiques du tournage : organisation au jour le jour

■ 4^e journée :**Visite d'un tournage de long métrage****■ 5^e journée :****Le producteur :**

Le rôle de l'assistant dans le dialogue entre la production et l'équipe mise en scène.

■ SEMAINE 7 :

LE TOURNAGE (3) LES PRESTATAIRES

■ 1^{re} journée :

Les cascadeurs :

Présentation de séquences de films
Préparation et tournage

Le dresseur animalier :

Présentation de séquences de films
Préparation des animaux

■ 2^e journée :

Les SFX climatiques / les VFX numériques :

Présentation des différences à partir de séquences de films,
Implication dans la préparation et le tournage

Cas pratique : lecture et commentaire du découpage
technique du film par rapport au temps
de tournage prévu.
définition de l'ordre de tournage des plans,
scène par scène d'une journée de tournage

Visionnage du long métrage utilisé pour les cas pratiques

■ 3^e et 4^e journée :

Exercice d'application : A partir d'un scénario de court métrage, les stagiaires devront établir le dépouillement et les documents préparatoires à la conception d'un plan de travail

■ 5^e journée :

Présentation face à un jury composé d'un directeur de production, un réalisateur, un premier assistant réalisateur





C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

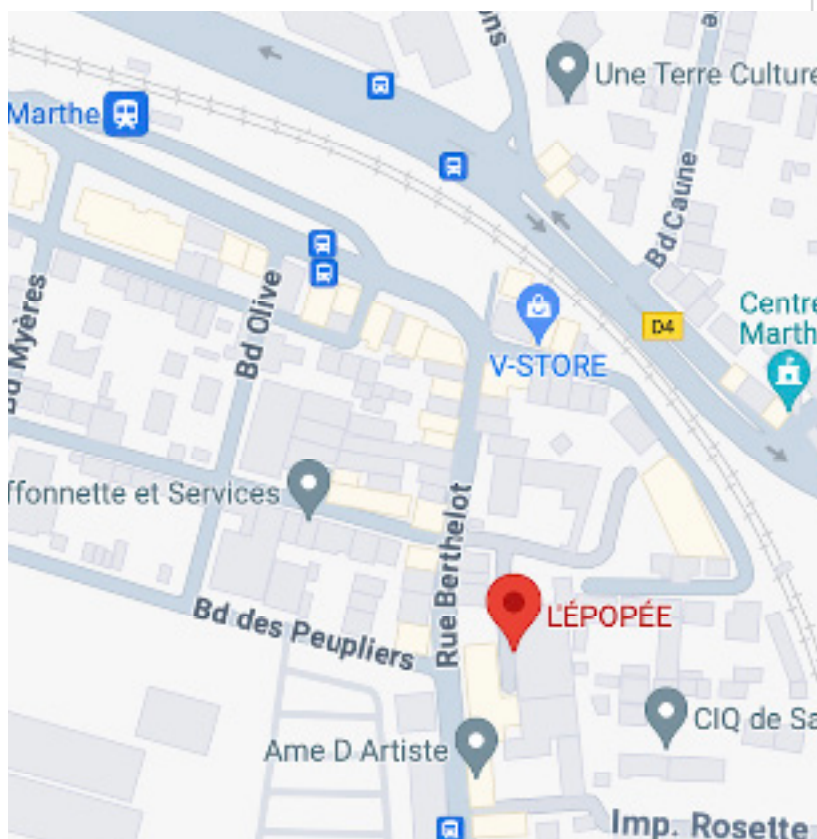
V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



LIEU DE FORMATION

ÉPOPÉE VILLAGE

6 rue Berthelot
13014 MARSEILLE

POUR S'INSCRIRE

Standard : 01 40 30 22 35

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

Retrouvez-nous sur **Facebook**

 <https://www.facebook.com/cefpf.centredeformation>

Le CEFPF dispose, à l'Épopée Village de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.

